

LETTRE D'INFORMATION | JANY

du **SYNDICAT DES EAUX ET DE SERVICES AUXOIS-MORVAN**

5 rue du 8 mai- 21140 SEMUR-EN-AUXOIS - Tél. 03 71 95 00 01- administration@sesam21.fr- www.sesam21.fr

TRAVAUX AEP

Renouvellement de **CANALISATIONS**

Une campagne de recherche de fuites sur le réseau de distribution d'eau potable (AEP) a été réalisé. Elle a permis de constater des tronçons de canalisation très fuyards. Des travaux vont être engagés Bourbilly. Corsaint, Ville-Corrombles, neuve/Charigny, Semur, Moutiers et La Motte-Ternant.



Renouvellement de **BRANCHEMENTS**

Le SESAM réalise des diagnostics sur les branchements d'eau potable (AEP) afin de vérifier l'état de ces réseaux. Plusieurs branchements présentent des fuites. Pour les résorber, des travaux vont être engagés sur Fontangy et Massingy-les- Vitteaux.

Interconnexion Vitteaux-Cessey-les-Vitteaux

En période d'étiage et de sécheresse, le captage de Cesseylès-Vitteaux se révèle insuffisant et le hameau présente des difficultés d'alimentation en eau potable. Pour y remédier des travaux d'interconnexion d'eau potable entre Cessey et Vitteaux vont être lancés.

Tous ces travaux peuvent être subventionnés par l'Etat au titre de la DETR 2020 et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie au titre de son 11^{ème} programme.

C'EST L'ACTUALITE DU SESAM

TRAVAUX DECI

Création de **POINTS D'EAU**

Le SESAM a réalisé des diagnostics et des schémas directeurs communaux pour les maires, responsables de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) de leur commune.

Au regard des résultats, il a été diagnostiqué le besoin de créer des points d'eau:



Poteaux Incendie: St-Andeux, Montberthault, Grignon et Massingy-les-Semur.



TRAVAUX ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Opérations BRANCHEMENTS Semur - Epoisses - Toutry

Le but de ces vérifications de conformité des branchements est de s'assurer que les raccordements aux différents réseaux d'eaux usées sont conformes aux règlementations en vigueur.

Les communes de Semur, d'Epoisses et Toutry sont en cours d'études. En cas de non-conformité, les travaux seront réalisés dans le cadre d'une opération groupée financée par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) et menée par le SESAM.

Les propriétaires concernés doivent signer une convention qui les engagent à réaliser les travaux et à solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau, à hauteur de 50% pour l'étude à la parcelle et sur la base d'un forfait de 3 000 € TTC par branchement pour la réalisation des travaux.





Tous ces travaux peuvent être subventionnés par l'Etat au titre de la DETR 2020, le Conseil Départemental au titre de Village Côte d'Or et et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie au titre de son 11ème programme.

TOMOBILISTES, ATTENTION AU CHANTIER!





